

ARRETE PORTANT MISE A JOUR DE LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Le Président du **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu le décret n° 2010-1361 du 9 novembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté n° AR-0340-2025 du 29 octobre 2025 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade de technicien principal de 2^{ème} classe ;

Vu les demandes de réinscription parvenues au Centre de Gestion de la Gironde ;

Vu les radiations de la liste d'aptitude d'accès au grade de technicien principal de 2^{ème} classe ;

ARRETE

ARTICLE 1 - La liste d'aptitude d'accès au grade de technicien principal de 2^{ème} classe est mise à jour au **15 octobre 2026** par ordre alphabétique, selon l'annexe jointe au présent arrêté.

Elle comprend les lauréats remplissant encore les conditions pour y être inscrits et comporte **5** noms.

ARTICLE 2 - Les collectivités souhaitant recruter un lauréat devront, préalablement à son embauche, demander une attestation d'inscription sur cette liste d'aptitude. Seule cette attestation assurera au recruteur que le lauréat est toujours valablement inscrit sur la liste d'aptitude au moment de sa nomination.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à **BORDEAUX**,
Le

Pour la Présidente du Centre de Gestion, et par délégation,
Le Vice-Président délégué,

Christophe DUPRAT

RECEPTIONNE PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT LE :

PUBLIE LE :

LISTE D'APTITUDE

D'ACCES AU GRADE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE

Liste d'aptitude mise à jour au 15 octobre 2026

NOM DU CANDIDAT	PRENOM DU CANDIDAT	SPECIALITE
BARBE	Christophe	Services et intervention techniques
BORNAZEAU	Stéphane	Services et intervention techniques
COMET	Arnaud	Services et intervention techniques
GILLET	Cyril	Services et intervention techniques
VELIC	Martin	Services et intervention techniques

Liste arrêtée à 5 inscrits